

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 20

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du 15 novembre 2022

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

Sont présents : M. PETRY – Mme BOUCHELIGA – M. TUMOLO – Mme STAUB (à compter du point 11) – Mme BOJOLY – Mme FILIPPELLI (arrivée au cours du point 0) – Mme THIL – M. KREVL – M. SCHMIDT – Mme HILLEBRAND – Mme FERRARA – M. DOME – Mme FARAONE – Mme JAKUBIAK – M. ZINS – M. ZERKOUNE – M. PAVLIC – Mme BRAUSCH – M. FRIDERICH.

Absents excusés : Mme STAUB (qui a donné procuration de vote à Mme THIL jusqu'au point 10) – M. KARST (qui a donné procuration de vote à M. MULLER) – M. CHAMS-DINE – Mme STOLL (qui a donné procuration de vote à Mme HILLEBRAND) – Mme LAGRANGE (qui a donné procuration de vote à Mme FILIPPELLI) – M. KIEFFER (qui a donné procuration de vote à M. TUMOLO) – M. ADELER – Mme LEININGER (qui a donné procuration de vote à M. PETRY) – Mme SCHLICKLING (qui a donné procuration de vote à M. PAVLIC) – M. WILHELM (qui a donné procuration de vote à Mme BRAUSCH).

### Point n° 11 : Dénomination du gymnase des Chênes

Monsieur SCHMIDT, rapporteur :

Le gymnase des Chênes n'a jamais eu de dénomination propre. À ce titre, Monsieur le Maire rappelle que la dénomination des voies et édifices publics relève de la compétence du conseil municipal en vertu de l'article L. 2121-29 du C.G.C.T.

Ainsi, sur suggestion du Conseil Municipal Juniors lors de sa séance du 5 octobre 2022, il est proposé de nommer ce gymnase : « Gymnase Marie Marvingt » en hommage à cette pionnière de l'aviation, inventrice, sportive, alpiniste, infirmière et journaliste française, née en 1875 à Aurillac (Cantal) et décédée en 1963 à Laxou (Meurthe-et-Moselle).

Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des membres de la commission des affaires sportives, le conseil municipal autorise, à l'unanimité (M. PAVLIC et sa procuration, ainsi que M. ZERKOUNE, s'abstiennent), Monsieur le Maire à baptiser le gymnase : « Gymnase Marie Marvingt ».

Extrait certifié conforme,  
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 16 novembre 2022  
Le Maire,  
Laurent MULLER

